

bien arrêtée de ne rien divulguer ; il alla même jusqu'à insulter au témoignage de M. le curé Rabeau.

Comment se fait-il que, peu de jours après, il ait tout avoué ? Le remords se serait-il emparé du pauvre malheureux, qui a déclaré appartenir à la religion catholique. A-t-il espéré abrégier ainsi la durée de sa condamnation ?

Quoiqu'il en soit, le prisonnier fit plus tard, en présence de deux ou trois témoins, des aveux presque complets. Il racontait en même temps, avec l'espoir de se disculper, une histoire absolument absurde ; et peu à peu, il se décida à conduire lui-même deux détectives à Saint-Lambert, pour leur indiquer l'endroit précis où avait été caché le ciboire contenant les saintes espèces.

Cet endroit se trouve à gauche de la voie ferrée du Grand Tronc, en allant à Sorel, à proximité du pont Victoria, sous le second réservoir isolé servant, croyons-nous, de condensateur à la compagnie électrique.

M. le curé transporta à Notre-Dame de Montréal le ciboire, et les saintes espèces quelque peu endommagées par l'humidité du sol où elles avaient été enfouies.

On peut s'imaginer la joie que cette heureuse nouvelle répandit parmi la population de Saint-Lambert et dans tout le diocèse !

Mgr l'archevêque se rendit à Saint-Lambert le soir même, le 25 juin, pour présider une solennelle cérémonie d'action de grâce, et faire amende honorable pour l'horrible sacrilège commis quatorze jours auparavant.

\* \* \*

Le jeudi, 5 juillet, le juge Choquet prononçait contre l'accusé Eumène, une sentence qui témoigne de l'esprit profondément religieux de notre magistrature.

N'ayant pu nous procurer le texte officiel de la condamnation, nous n'en signalons que les passages les plus importants :

“ Prisonnier, je suis intimement convaincu que vous êtes l'auteur du vol sacrilège commis dans l'église de Saint-Lambert.

“ L'histoire que vous avez racontée dans le but de vous disculper, est une histoire inventée de toutes pièces. Mais en supposant que cette histoire fût vraie, le fait de n'avoir pas dénoncé les voleurs, vous rend coupable de complicité après le vol.

“ Ce n'est p  
ciaires du Car  
ble au vôtre.  
dans une égl  
et les hosties e  
plus odieux q  
avez infligé à

“ Mais il y  
crime est le v  
ments des cath  
ment voulu  
vous adresser  
devait rentrer  
espérez extorq  
lié par le secret

“ Je ne vois r  
faveur. Votre  
Vous êtes étran  
munir de vos  
Vous aviez san  
ainsi.

“ Il n'y a que  
m'engager à dir  
vais vous inflige  
volés.

“ Je vous conc

“ J'espère que  
renoncé à suivr  
dans le droit che

“ Pendant votr  
dra des renseigne

Pour finir, no  
horrible dont no  
peut aucunement  
populations.

Loin de là, le  
fera qu'imprimer  
le très Saint-Sacre